

L'identité numérique et sa mise en œuvre - Le cas du Bénin

Edgar D. AYENA – Ingénieur Systèmes d'Information,
Expert Architecte et Développement Logiciel – Projet WURI BENIN

06 Juin 2023

PLAN

Introduction

I

Originalités normatives

II

La Carte Nationale d'Identité Biométrique

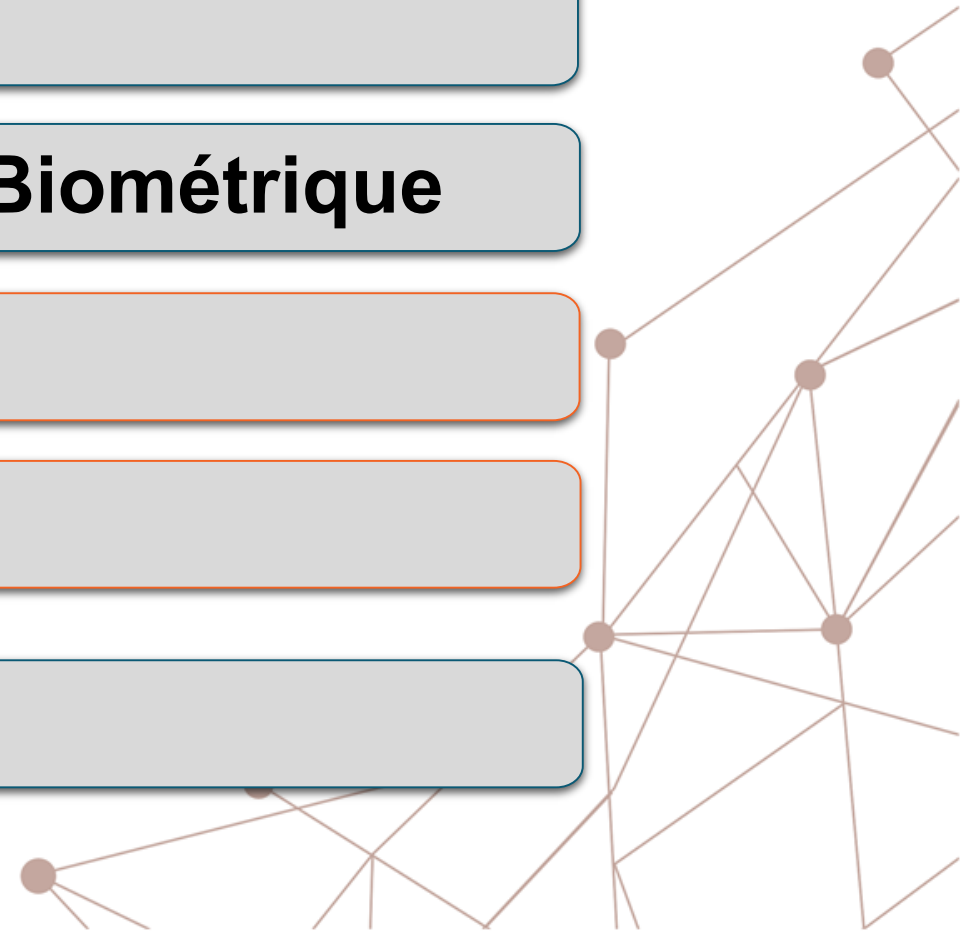
III

Le certificat du NPI/fID

IV

Innovations structurelles

Conclusion

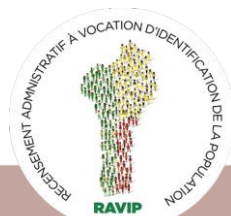




L'Objectif de développement durable visant à « fournir une identité juridique à tous les citoyens, notamment en enregistrant toutes les naissances » va au-delà des opportunités et droits individuels : les pays doivent impérativement être en mesure de vérifier, de manière fiable, l'identité de leurs habitants pour pouvoir offrir des services publics efficaces, renforcer leur capacité à engranger des recettes et promouvoir la croissance du secteur privé.

Au Bénin, la mise en place d'une base technique produisant une information à partir des mesures corporelles (empreintes digitales, photographie, données biographiques etc...), le droit pour tous (inclusion) à une identité reconnue par le gouvernement et sans considération de nationalité est rendu possible avec le concours du Partenaire Technique et Financier qu'est la Banque Mondiale au moyen du financement du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Cette possibilité est effective grâce aux originalités normatives et aux innovations structurelles implémentées par le Gouvernement

Fondements juridiques de l'identifiant unique



Décret portant mise en œuvre du RNPP

Un NPI est attribué à chaque personne inscrite au RNPP.

Le NPI est **unique, inintelligible et non répétitif**. Il est **attribué à vie**.

NPI exigé pour l'accomplissement d'actes de la vie civile déterminés par la loi et les règlements.

Adoption et mise en application de la loi n°2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques

- **Début:** 1^{er} novembre 2017
- **Durée:** 6 mois
- **Résultats:** RNPP mis en place avec + 12 Millions de personnes enregistrées (environ 93% de la population)

Décret relatif au NPI

NPI est exigé pour accéder aux services publics

NPI exigé pour identifier les administrés

NPI utilisé pour échanger les données entre services publics et parapublics.

NPI est mis à la disposition de la population par la délivrance d'un CIP, d'un C NPI ou d'un titre d'identité biométrique.

Arrêté N°285 du 18 mars 2021 portant conditions d'établissement des pièces d'identité sécurisées en République du Bénin



- Document officiel certifiant l'identité de son titulaire, sur la base de son numéro personnel d'identification (NPI). Elle est multifonctionnelle et a pour **validité 5 ans**.
- Mise en vigueur par un décret pris en conseil des ministres le 29 juillet 2020. D'une validité de 5 ans comme la carte ordinaire encore d'usage, la CNIB est conforme à la norme CEDEAO
- Tout béninois âgé de 18 ans révolus doit être titulaire de la carte nationale d'identité biométrique. Toutefois, il peut être délivré une carte nationale d'identité biométrique à une personne mineure à la demande de l'autorité parentale ou du tuteur



Caractéristiques :

- Elle est délivrée aujourd'hui, non pas par les préfetures, mais par l'Agence nationale d'identification des personnes (ANIP).
- A la différence de la simple carte nationale, elle est plus petite avec le format d'une carte Visa. Elle comporte une puce présentée comme infalsifiable, des données biométriques comme des empreintes digitales dont la prise est obligatoire. Elle comporte également un code à scanner pour lire une signature numérisée et un dispositif holographique qui protège la photo, empêche sa falsification et permet de l'authentifier.



Pièces à fournir pour l'obtenir :

- Acte de naissance sécurisé (obligatoire, peut être obtenu à l'ANIP ou dans ces représentations dans les mairies sur présentation du récépissé RAVIP) – 1000 FCFA,
- Copie certificat d'identification Personnelle (obligatoire, peut être obtenu à l'ANIP ou dans ces représentations dans les mairies sur présentation du récépissé RAVIP) – 1000 FCFA,
- Une photo bijou (obligatoire),
- Preuve de la profession (facultative),
- Preuve du groupe sanguin (facultative),
- Quittance ou preuve valable de paiement de 6 000 F CFA sur le compte 102316471 au trésor public (obligatoire).



Accessibilité :

- Compte tenu du coût de la carte, le gouvernement a initié une enquête dont le but est d'identifier des personnes extrêmement pauvres éligibles au projet ARCH. Ces derniers en bénéficieront gratuitement.
- Pour l'obtenir, une demande en ligne sur le site des services de l'ANIP ou demande physique dans l'une des représentations de l'ANIP
- Son retrait se fait obligatoirement par le demandeur, sauf autorisation dûment établie par la Direction Générale de l'ANIP



Certificat du NPI/fID

C'est moi



Nom/Surname
●●●●●●●●

Prénoms/Given names
●●●●●●●●

Date de naissance / Date of birth
00/00/0000

Sexe/Sex
●

NPI/fID
0101010101



NPI/fID
0101010101

Cette attestation est de validité illimitée et permet l'accès aux services de base
This certificate is valid indefinitely and allows access to basic services

contact@anip.bj - +22921602323 - Palais de la Marina, 01BP2028, Cotonou, BENIN



Le fID est un justificatif d'identité :

Unique, Basique, Faible Coût,
SANS Distinction,
SANS CONSIDERATION DE nationalité,
statut juridique,
résidence.
A validité illimitée, Gratuit.

Le fID permet de :

G'est moi
MON IDENTIFIANT UNIQUE

Fournir l'assurance de l'identité unique d'une personne (« Je suis qui je dis être ») et rien de plus.



Identifier et authentifier les individus pour l'accès aux prestations des services de protection sociale, santé, éducation, finances etc.



Amplifier l'accès aux services, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables.



Comblar les écarts entre les sexes en matière d'identité.

L'interopérabilité



Le Système fID est interopérable avec les systèmes des prestataires de services au moyen de XROAD: Identification et authentification des bénéficiaires de différents services, programmes ou projets:

- Services sociaux de base;
- Services des finances;
- Services fonciers;
- Inclusion financière;
- Inclusion numérique ;
- Communication électronique;
- Filets sociaux ou tout soutien humanitaire;
- Microcrédit Alafia;
- Projet ARCH;
- Projet Emploi Jeunes
- Etc.

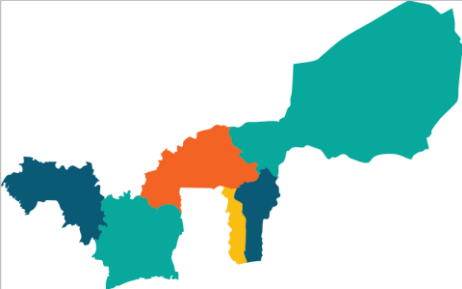
Il est prévu que les systèmes fID des pays participant au programme WURI soient interopérables au niveau régional et permettent donc la reconnaissance mutuelle des justificatifs fID.



Reconnaissance mutuelle des justificatifs fID au niveau régional



Avantages supplémentaires aux pays.



Contribution à l'économie par l'amélioration de l'efficacité du secteur privé, en particulier dans les secteurs de la finance et des télécommunications;

Encouragement du mouvement des personnes, des biens et des capitaux;

Développement du commerce

Facilitation de l'intégration régionale

Génération de revenus fiscaux

Amélioration de la sécurité

Suppression des erreurs d'inclusion

Suppression des erreurs d'exclusion

Génération d'économie

Efficience dans les dépenses

Gestion optimale des travailleurs et retraités dans le secteur public



Quelques services auxquels le fID donne accès :

Conformément aux dispositions en vigueur, le fID:

- une pièce justificative de l'identité de base;
- donne accès aux services sociaux de base;
- Favorise l'inclusion financière;
- Facilite la communication électronique;
- Donne accès aux services d'identification de niveau élevée.



Accès aux filets sociaux GBESSEKE

Accès aux mesures publiques de protection sociale dans les CPS



Inscription et constitution des dossiers de candidatures

Diverses formalités/démarches administratives



Constitution des dossiers

Utilisation pour les différentes opérations

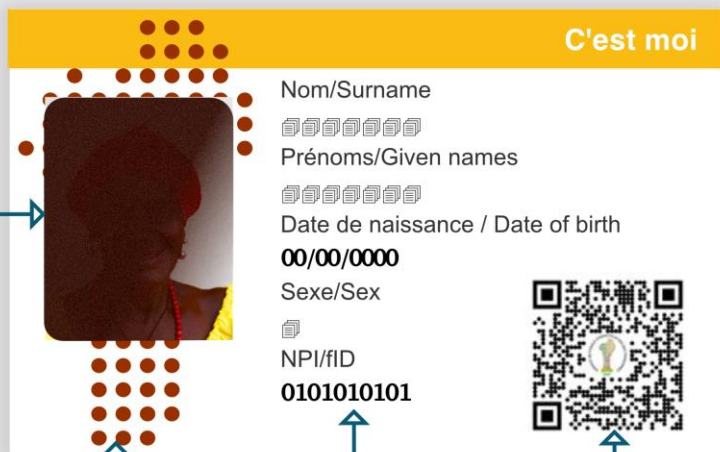


Inscription

Accès aux emplois qu'offrent les projets et programmes d'emploi

86 mm

Portrait



C'est moi

Nom/Surname



Prénoms/Given names



Date de naissance / Date of birth

00/00/0000

Sexe/Sex



NPI/fID

0101010101



54 mm

Carte du
BENIN

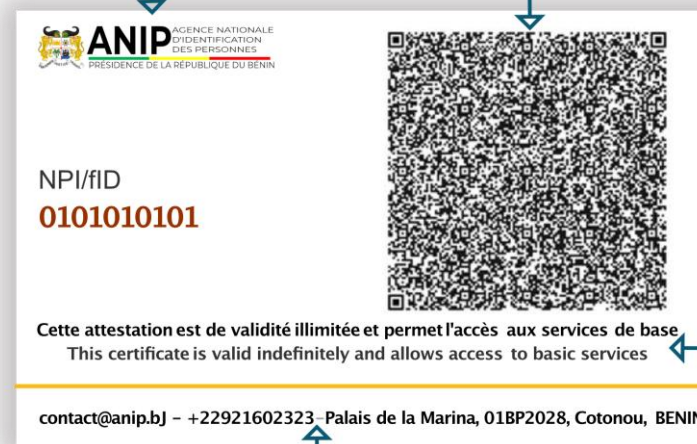
NPI

NPI
encodé

Qr Code AUTHENTIFICATION

QrCode (Modèle: 2, Niveau de correction: M, Version 21) contenant les informations nominatives et la photo du visage (Dimensions MAX:40x40, Taille:300B, Type JP2), le tout encodé au format **JWT** signé par la PKI

Entête
Agence



Information

Adresse

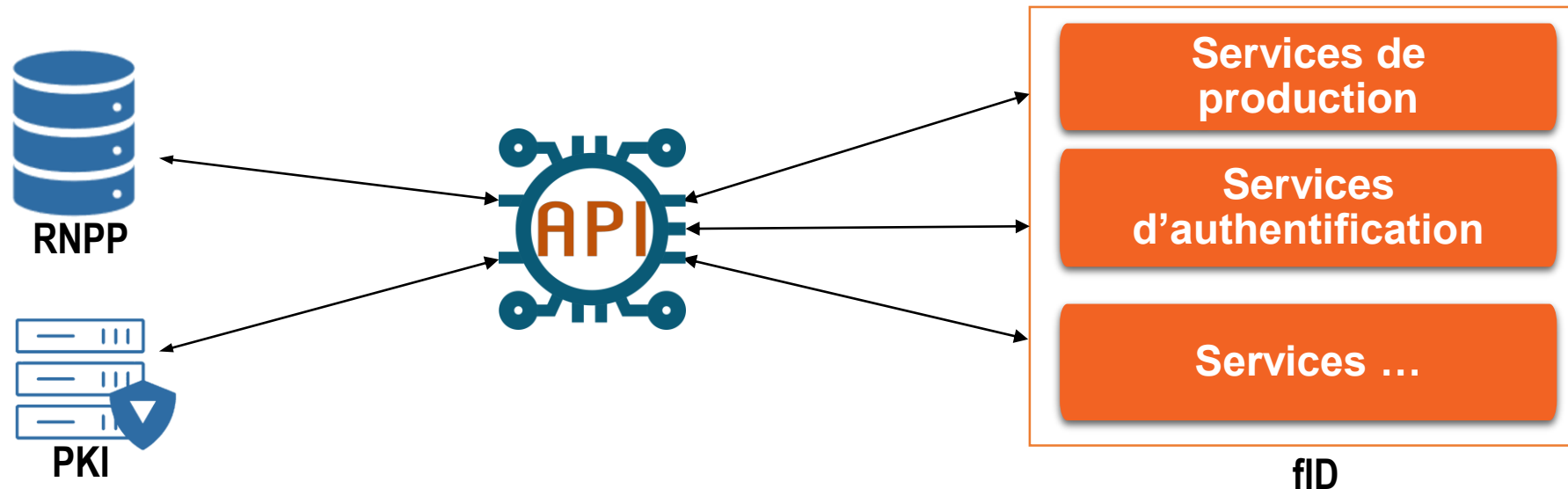


Exemple de
portrait lu du
code Qr

- **JWT** JSON Web Token : Méthode ouverte, conforme à la norme industrielle RFC 7519, qui permet de représenter des demandes en toute sécurité entre deux parties.
- Dans l'interopérabilité, donne accès aux clés publiques à travers l'infrastructure PKI.



A Lien entre le RNPP, la PKI et le fID



RNPP: Registre National des Personnes Physiques est la base de données nominative + démographique + biométrique de toute la population au BENIN.

PKI: Infrastructure à clés publiques.



CONCLUSION

Suivant désormais le schéma d'identification et d'authentification, tous les services de confiance prévus et dont le niveau de sécurité nécessite une identification « faible » sont arrimés au Certificat du Numéro Personnel d'Identification (CNPI) alors que ceux nécessitant un niveau substantiel et élevé relèvent toujours des cartes d'identité nationales et autres pièces.



MERCI